## Le dragon de Toul

## par Damien VAISSE

Dans un précèdent numéro des Etudes touloises, M. Michel Hachet, conservateur du musée de Toul, a attiré l'attention des lecteurs sur une curieuse délibération capitulaire de la fin du XVII<sup>ne</sup> siècle, retrouvée par M. Pierre Simonin, par laquelle il était mis fin à la présentation du dragon lors des processions des Rogations. Les Statuts du chapitre de Toul rédigés par l'archidiacre de Port, Nicolas Le Sane, et adoptés au chapitre général des Cendres en 1498<sup>1</sup>, apportent quelques précisions sur cette cérémonie séculaire.

Selon ces statuts, un dragon était porté solennellement aux processions de saint Marc et des Rogations. Le jour de saint Marc, le chapitre de Saint-Gengout rejoignait à la cathédrale le chapitre cathédral, et les deux chapitres se rendaient en procession à Saint-Gengout. Aux Rogations, les Gengoulphins et le chapitre cathédral se rendaient à Saint-Léon le lundi, le mardi à Saint-Mansuy, et le mercredi à Saint-Amand puis à Saint-Evre, au son des cloches. Lors de ces processions, un chanoine diacre, ou un vicaire, portait un reliquaire de la Vraie Croix, précédé par les étendards portés par les enfants de chœur. Trois sous-diacres, pieds nus, portaient l'un, un évangéliaire, le second un autel portatif, et le troisième, un dragon. Ce monstre était placé, le premier jour des Rogations, en avant de la procession, le second jour derrière ceux qui portaient les croix, le troisième jour derrière le doyen du chapitre ou l'évêque2.

La procession de saint Marc, ou "litanies majeures", était célébrée le 25 avril. Cette cérémonie prenait le relais de la fête des Robigalia, célébrée à la même date dans la religion romaine pour s'assurer le secours de Robigus, dieu de la rouille ou nielle du blé, contre cette maladie parasitaire. Quant aux processions des Rogations, ou "litanies mineures", elles avaient lieu les trois jours précédant l'Ascension. Leur institution remonte au V<sup>m</sup> siècle, quand

l'évêque de Vienne, saint Mamert, prescrivit trois jours de jeûnes, de prière et de processions pour écarter les calamités qui menaçaient sa ville. Dans les deux cas, ces processions avaient pour but d'attirer la protection divine sur les biens de la terre.

Dans la liturgie chrétienne, le dragon symbolise le mal et l'hérésie. Sigismond de Luxembourg, élu empereur en 1411, avait institué, en 1408, l'ordre militaire du dragon renversé, symbole de la victoire sur les hérétiques. Nombre de saints ont terrassé un dragon. On sait que saint Clément, premier évêque de Metz, a précipité, dans la Seille, un dragon appelé le Graouly, dont le nom est sans doute à rapprocher de l'allemand greulich (horrible). D'autres saints ont vaincu un dragon, notamment saint Georges, saint Michel, sainte Marthe et sainte Marguerite. Le dragon figurait comme attribut dans les représentations de ces saints, et on le promenait en effigie lors des processions, à Douai, Chartres, Paris, Fleury, Tarascon, Rouen et Metz.

Le dragon de Toul est bien un petit cousin de la Tarasque de Tarascon, de la Gargouille de Rouen ou du Graouly de Metz. Les processions touloises des Rogations, dans lesquelles le dragon, d'abord en tête, se retrouve en queue de cortège le troisième jour, symbolisent la victoire du Christ sur le mal.

<sup>1.</sup> L'original de ce travail est perdu, mais il en subsiste plusieurs copies La Bibliothèque nationale de France en possède deux : une du XVII<sup>m</sup> s. (lat.4333), et une du XVIII<sup>m</sup> s. (lat.10019). Cette dernière a, elle même, été copiée deux fois : copie du XIX<sup>m</sup> s., archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM), 27 J 7 ; copie de 1895, Bibliothèque diocésaine de Nancy, ms. MD 141. Il existe encore une copie du XVII<sup>m</sup> s. à la Bibliothèque Mazarine (ms.3339) et une du XVIII<sup>m</sup> s. aux ADMM (2F7).
2. Statuts de 1498, chapitres 1 (De pulsationibus totius anni) et 8 (De processionibus). Eugène MARTIN avait déjà attiré l'attention sur ces processions dans son Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, Nancy, t. 1, 1900, p. 509.